



Politique. Les entreprises créent de la valeur. Mais plusieurs questions se posent : au bénéfice de qui ? Quel en est le coût réel ? Qui paye ce coût ? La crise sanitaire a accéléré les oppositions entre ceux qui soutiennent qu'une réponse pérenne et satisfaisante à ces questions s'appuie sur le partage et l'équité, et ceux qui prônent le repli sur soi et l'appropriation de ces richesses au profit d'une minorité. Cet affrontement s'exprime également au niveau politique dont le dernier exemple en date est la [Birmanie](#). « *Sans une société saine, il ne peut y avoir d'entreprise saine.* » Cette phrase récemment prononcée par le directeur général d'Unilever, Alan Jope, mérite que l'on s'y arrête. Car ne pas injecter une forte dose « d'utilité sociale » dans tous les actes économiques, c'est conférer à ces actes une « neutralité politique » qui n'est qu'apparente, mais aussi prendre le risque de confier la richesse créée aux modèles politiques dominants, y compris les pires, de consolider ces régimes et de les faire prospérer.

CONTEXTES

Législations : biodiversité, Union européenne, Malaisie

Huile de palme : la Malaisie engage une procédure à l'OMC contre l'Union européenne

La Malaisie est le deuxième producteur mondial d'huile de palme derrière l'Indonésie. En mars 2019, le pays, avait menacé de saisir l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en réaction à la directive européenne RED II relative à la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables ([IE n° 298](#)) qui classe **l'huile de palme comme matière première non durable pour la production de biocarburants**. Le 19 janvier dernier, la Malaisie a mis sa menace à exécution et a engagé une [procédure](#) de règlement des différends à l'OMC. Il s'agit d'une première étape qui ouvre des consultations avec l'Union. Si, au bout de 60 jours, ces consultations n'ont pu aboutir, la Malaisie pourra demander que la question soit soumise au processus juridictionnel de l'OMC. Outre l'Union, la démarche vise plus particulièrement la Lituanie et la France. La Malaisie reproche à l'Hexagone d'exclure l'huile de palme des avantages fiscaux accordés aux autres producteurs de biocarburants. En effet, [depuis le 1^{er} janvier 2020](#), les biocarburants produits à partir d'huile de palme ne sont plus pris en compte pour la minoration du taux de la TIRIB (Taxe incitative relative à l'incorporation de biocarburants).

Relations internationales : biodiversité, droits sociaux, Côte d'Ivoire

L'Union européenne fait pression sur la Côte d'Ivoire pour un cacao plus responsable

La Côte d'Ivoire est le principal producteur mondial de cacao (plus de 40 % de la production mondiale). Le pays est souvent pointé du doigt pour son laxisme en matière de « durabilité » de ses plantations ([déforestation](#), [travail des enfants](#) et plus largement **pauvreté des planteurs et de leurs familles**) qui dément ses fréquentes annonces pour améliorer la situation. De son côté, l'Union européenne, qui représente 60 % des importations de cacao d'origine ivoirienne, fait régulièrement l'objet de [demandes insistantes](#) émanant d'associations et de syndicats pour exiger des mesures efficaces de la part de la Côte d'Ivoire. Lors d'une réunion de haut niveau organisée le 22 janvier à Abidjan, entre l'Union et le gouvernement ivoirien, l'ambassadeur de l'Union européenne, Jobst von Kirchmann, a appelé la Côte

d'Ivoire à **accélérer ses efforts pour rendre sa production plus responsable**. Il a tenu à assurer le pays du soutien de l'UE. Mais il a aussi souligné que deux législations communautaires étaient en préparation. L'une porte sur l'interdiction d'importer des produits qui contribuent à la déforestation et l'autre sur l'instauration d'un devoir de vigilance en matière de droits fondamentaux.

Notations : climat, hydrocarbures

La transition énergétique pourrait alourdir le coût du crédit des sociétés pétro-gazières

Le 26 janvier, l'agence de notation financière S&P Global Ratings a déclaré qu'elle pourrait revoir à la baisse les notes de risque de crédit de **13 sociétés pétro-gazières** d'ici quelques semaines. Ces 13 compagnies sont : Canadian Natural Resources, Chevron, China Petrochemical Corp, China Petroleum & Chemical Corp, China National Offshore Oil Corp, CNOOC, ConocoPhillips, ExxonMobil, Imperial Oil, Royal Dutch Shell, Shell Energy North America, Total, Woodside Petroleum. L'agence a précisé que ce réexamen visait à refléter **les risques croissants dus à la transition énergétique et à la croissance des renouvelables**, l'incertitude du marché et la baisse potentielle de la rentabilité des activités de ces entreprises. Pour justifier son avertissement, elle a souligné la baisse de rendement du capital en raison des niveaux élevés d'investissement sur la période 2005-2015 et de la baisse des prix moyens du pétrole et du gaz depuis 2014, et a déclaré que **ces facteurs entraînent désormais davantage dans les notations que par le passé**. L'agence ne prévoit pas d'abaisser les notes de crédit des principales sociétés pétrolières de plus d'un cran à l'issue de la révision. Néanmoins, elle n'exclut pas que cette appréciation, combinée à la révision des risques de l'industrie et à d'autres facteurs importants, puisse aboutir à une dégradation de deux crans, surtout si l'on tient compte du potentiel de mauvaises surprises qui pourraient résulter de la crise sanitaire. L'agence a également déclaré que ses perspectives de crédit pour BP et Suncor Energy avaient été révisées de stables à négatives.

Législations : climat, Royaume-Uni, finance

Les régimes de retraite britanniques vont devoir évaluer l'impact des risques climatiques

Le gouvernement britannique a indiqué, le 27 janvier, que les plus grands régimes de retraite du Royaume-Uni vont devoir se conformer à de nouvelles exigences pour répondre au changement climatique. À partir d'octobre, les fiduciaires (*trustees*) des régimes de retraite disposant d'actifs supérieurs à 5 milliards de livres sterling (5,65 milliards d'euros) **auront l'obligation de rendre compte des risques financiers liés au changement climatique sur leurs portefeuilles**. Le gouvernement a également précisé que les mesures s'appliqueront aux régimes dont le montant des actifs est supérieur à un milliard de livres dès octobre 2022 et qu'il examinera, en 2023, si les petits systèmes doivent être soumis à ces nouvelles exigences. Les administrateurs devront évaluer en détail ce que les différents scénarios en matière de changement climatique pourraient impliquer pour leurs portefeuilles, leurs engagements et, surtout, pour les organismes et sociétés bénéficiaires de leurs systèmes de retraite. Les fiduciaires de régimes de retraite, les gestionnaires d'actifs et les assureurs divulguant les risques et opportunités financiers liés au climat devront le faire conformément aux recommandations formulées par la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

Justice : apport des services, Royaume-Uni, assurances

La Cour suprême britannique reconnaît le préjudice de perte d'exploitation dû à la COVID-19

Il n'y pas qu'en France que les litiges sur la prise en charge des pertes d'exploitation dues à la COVID-19 ont fait l'objet d'intenses débats ([IE n° 326](#)). Mais les choses semblent avancer. Le

22 décembre 2020, par exemple, le Tribunal de commerce d'Annecy a condamné **Axa à payer une provision de 60 000 euros au plaignant** en attendant le chiffrage définitif de ses pertes d'exploitation. Il s'agit de la première décision de cette nature rendue sur le fond. Au Royaume-Uni, la majorité des réclamations présentées par des assurés subissant des pertes d'exploitation en raison de la COVID-19 ont également été rejetées par les assureurs. Mais, en juin 2020, l'instance de régulation du secteur financier britannique, la Financial Conduct Authority (FCA), a porté la question devant la Haute Cour sur la base de 21 polices représentatives émises par huit assureurs. En septembre, la cour a statué que **la plupart des clauses couvrant la maladie et certaines clauses protégeant contre la privation d'accès aux locaux étaient valides dans la situation actuelle** et que la pandémie, la réponse du gouvernement et la réaction du public avaient bien causé des pertes liées à l'interruption des activités. Six assureurs ont saisi la Cour suprême. Cette dernière a rendu son [jugement](#) le 15 janvier 2021 et a confirmé que **les clauses existantes couvraient l'interruption d'activité provoquée par la COVID-19**. Certes, les polices individuelles devront être examinées à la lueur du jugement de la Cour suprême. Toutefois, les spécialistes prédisent déjà qu'un plus grand nombre de réclamations seront validées et que certaines indemnités seront vraisemblablement plus élevées que ce qui avait été précédemment reconnu.

OUTILS, ANALYSES

Pollution, Europe. Selon une [étude](#) publiée, le 20 janvier, dans *The Lancet Planetary Health*, des dizaines de milliers de citoyens européens meurent prématurément chaque année en raison de la pollution de l'air. Les chercheurs ont calculé le risque de décès prématurés dus à deux polluants (le dioxyde d'azote et les particules fines) dans 858 villes européennes. D'après leurs calculs, **quelque 51 000 décès prématurés dus aux particules fines et 900 dus au dioxyde d'azote pourraient être évités chaque année** si les villes réduisaient les polluants aux niveaux recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ils ont également créé un [outil disponible](#) sur Internet qui permet de situer la ville selon sa qualité de l'air et le nombre de décès qui pourraient être évités. Brescia est la ville où le taux de particules est le plus élevé, suivie de Milan. Turin concentre le plus fort taux de dioxyde d'azote, mais Madrid supporte le plus important pourcentage de décès naturels dus à ce polluant (7 %).

GES, objectifs de Paris. Cinq ans après l'accord de Paris, l'initiative Science Based Target (SBTi) a analysé les émissions de CO₂ de 338 entreprises dont les objectifs climatiques ont été approuvés par le SBTi. [L'étude](#), publiée le 26 janvier, révèle que **les entreprises situées dans la médiane de ce panel ont réduit leurs émissions couvrant les scopes 1 et 2 de 6,4 % par an** en moyenne depuis 2015, soit un taux qui dépasse de 2,2 % le taux requis pour répondre aux scénarios de réchauffement alignés sur une augmentation de la température terrestre de 1,5 °C selon les critères du SBTi. Ces chiffres sont aussi à comparer à une augmentation moyenne d'environ 0,85 % par an des émissions mondiales pour l'énergie et les procédés industriels sur la même période.

ENGAGEMENT

Investisseurs, climat, États-Unis. Dans la lettre qu'il adresse chaque année aux P.-D.G. et celle qu'il destine à ses clients, Larry Fink, le directeur général de BlackRock, le plus grand gestionnaire d'actifs au monde, a déclaré qu'un « *changement tectonique* » se produisait plus rapidement que prévu dans le paysage de l'investissement. Les investisseurs réallouent des capitaux vers des entreprises ayant de

solides pratiques ESG. Larry Fink considère que le changement climatique doit être la priorité absolue de BlackRock. À travers sa gestion active, la société de gestion demandera aux entreprises de divulguer leurs plans pour atteindre les objectifs de neutralité carbone d'ici 2050 et n'exclut pas de sortir du capital des sociétés qui ne s'amélioreront pas.

Associations, pollution, Nigeria, Pays-Bas, hydrocarbures. La Cour d'appel de La Haye a [jugé](#), le 29 janvier, la filiale nigériane de Royal Dutch Shell responsable de plusieurs fuites d'oléoduc dans le delta du Niger et l'a condamnée à **verser des dommages-intérêts aux agriculteurs**. L'affaire a été intentée en 2008 par quatre agriculteurs nigériens et Les Amis de la Terre Pays-Bas (Milieudefensie) ([voir IE](#)). Bien que seule la filiale de Shell, SPDC, soit directement responsable, la décision néerlandaise pourrait ouvrir la voie à davantage de poursuites environnementales contre les compagnies pétrolières.

Entreprises : conditions de travail

Pression des fournisseurs sur leurs donneurs d'ordre, et vice versa

Au début de la pandémie que traverse actuellement le monde, les marques de mode et les enseignes de distribution occidentales ont brutalement réduit leurs carnets de commandes ([voir IE](#)), plongeant bon nombre de leurs fournisseurs et sous-traitants dans de très grandes difficultés et aggravant la précarité de l'emploi et les bas salaires. Dans ce contexte, les fabricants de vêtements de six pays asiatiques (Bangladesh, Cambodge, Chine, Myanmar, Pakistan, Vietnam) ont annoncé, le 18 janvier, qu'ils avaient constitué **un front commun (le réseau STAR) pour négocier avec les donneurs d'ordre de meilleures conditions de paiement et de livraison**. Selon Miran Ali, le porte-parole du réseau, ces fabricants représentent 60 % des exportations mondiales de vêtements. Les fournisseurs d'autres pays ont été invités à adhérer à la plate-forme. L'objectif est de renforcer le secteur textile dévasté par la pandémie. Miran Ali a également souligné que cette initiative aiderait les entreprises à résister à la pression des donneurs d'ordre et que les syndicats siègeraient à son conseil consultatif. De leur côté, les associations de défense des droits de l'Homme au travail ont exhorté les fabricants à **utiliser cette initiative pour améliorer les conditions de travail des salariés**, et pas seulement pour augmenter leurs propres bénéfices.

Mais les donneurs d'ordre font aussi parfois pression sur leurs fournisseurs pour la bonne cause. C'est d'ailleurs l'un des principes de la RSE telle qu'elle a émergé à la fin des années 80 en Europe continentale. Ainsi, le plus grand producteur mondial de nutriments pour les cultures, le Biélorusse Belaruskali, a annoncé le 21 janvier qu'il allait **réintégrer les salariés licenciés pour une tentative de grève à l'automne dernier**. Ce mouvement social s'insérerait dans les manifestations de masse qui ont eu lieu dans le pays après l'élection présidentielle du 9 août 2020 et qui exigeaient le départ du président réélu, Alexander Loukachenko. La décision de la direction de Belaruskali fait suite à une intervention de son principal client, le producteur et distributeur de produits chimiques norvégien Yara. Belaruskali a précisé que les sanctions disciplinaires à l'encontre des travailleurs licenciés avaient été annulées et qu'ils pouvaient récupérer leur emploi s'ils le demandaient.

Syndicats : droit syndical, États-Unis, TIC

Les salariés de Google accélèrent l'organisation syndicale au sein du groupe

L'année 2021 a commencé par une pierre blanche dans l'univers des nouvelles technologies avec la création du premier syndicat chez Alphabet, la société mère de Google ([IE n° 336](#)), fondé par des salariés américains et canadiens de l'entreprise. En une semaine, le nombre d'adhérents de l'AWU

(Alphabet Workers Unions) est passé de 230 à 700. Une nouvelle étape a été franchie le 25 janvier avec l'annonce par la fédération syndicale internationale UNI Global Union de la **création d'une structure syndicale mondiale au sein de l'entreprise**. Cette coordination, baptisée Alpha Global, représente les salariés de dix pays (Allemagne, Belgique, Danemark, États-Unis, Finlande, Irlande, Italie, Royaume-Uni, Suède, Suisse). Les organisateurs d'Alpha Global disent qu'ils prévoient de s'attaquer aux **problèmes nationaux**, comme le sort des modérateurs de contenu dans certains pays, ainsi qu'aux **préoccupations d'ordre international**, comme la question des travailleurs forcés de signer des accords de non-divulgaration. Pour Fionnuala Ni Bhrógáin, organisatrice du syndicat des travailleurs des communications en Irlande, *« la puissance de ces entreprises technologiques mondiales est telle qu'elles sont présentes à chaque étape de notre vie. [...] Ce pouvoir doit être contrôlé, et ce n'est que par l'action collective que les travailleurs seront capables de le faire. »* Alpha Global est un signe que la lutte pour syndiquer les travailleurs de la technologie s'accélère et que cette initiative pourrait servir de modèle aux salariés d'autres géants de la technologie.

ENTREPRISES

Droits sociaux fondamentaux : Pays-Bas, Royaume-Uni, agroalimentaire

Unilever s'attaque aux vrais problèmes sociaux, mais les résultats ne seront pas pour demain

Unilever a dévoilé le 21 janvier une série de nouveaux engagements pour construire une société plus équitable et inclusive. Ces engagements visent à garantir que toute personne impliquée dans une organisation qui fournit des biens et des services à l'entreprise (en particulier dans les secteurs manufacturier et agricole) **gagne au moins un revenu décent** (*living wage*) d'ici 2030. De plus, d'ici 2025, le groupe effectuera pour 2 milliards d'euros de dépenses par an auprès de fournisseurs de petite ou de moyenne taille qui sont détenus et gérés par des femmes, des groupes ethniques sous-représentés, des personnes handicapées et des personnes identifiées comme LGBTQI+. Le directeur général d'Unilever, [Alan Jope](#), a déclaré que *« les actions dans lesquelles nous nous engageons feront d'Unilever une entreprise meilleure et plus forte prête à affronter les énormes changements sociétaux que nous vivons aujourd'hui – des changements qui ne feront que s'accélérer. Sans une société saine, il ne peut y avoir d'entreprise saine. »* Ces problématiques du salaire décent et de l'inclusion des personnes vulnérables dans le monde du travail sont des défis qui ne sont plus portés par les seuls ONG et syndicats mais aussi, et de plus en plus, par les investisseurs socialement responsables. Reste à espérer que ces engagements seront bien réels sur le terrain, voire que l'échéance puisse être atteinte plus tôt.

Droit syndical : France, Albanie, services

En Albanie, Teleperformance a recours aux webcams pour vérifier l'activité de ses salariés

La société française Teleperformance a été, à de nombreuses reprises, pointée du doigt par la communauté internationale pour ses manquements à la santé et à la sécurité de ses employés dans le contexte actuel de crise sanitaire ([voir IE](#)). **Dans certains cas, l'entreprise a développé le recours au télétravail**. Cette pratique n'est cependant pas sans inconvénient pour les salariés. Parfois, les entreprises sont tentées de déployer des moyens de surveillance pour s'assurer que leurs collaborateurs répondent à leurs attentes. C'est, semble-t-il, le cas pour Teleperformance en Albanie, où le groupe emploie quelque 2 500 salariés. Barbara Mecaj, qui est membre du syndicat Solidariteti, a été **licenciée**

le 22 décembre dernier après avoir dénoncé l'obligation d'installer des webcams au domicile des salariés du spécialiste des centres d'appel. Saisi de cette affaire, le Commissaire albanais au droit à l'information et à la protection des données personnelles s'est prononcé dans une [recommandation](#) en précisant que « *la caméra de surveillance ne pouvait pas être utilisée pour surveiller un employé sur le lieu de travail, le placement de caméras dans les locaux de travail des employés (bureau ou domicile) à des fins de surveillance était en contradiction avec les dispositions de la loi et les règlements, à savoir l'instruction n° 11, du 8 septembre 2011 "modifiée" du Commissaire sur le traitement des données personnelles des salariés du secteur privé.* » La fédération syndicale internationale UNI Global Union a salué, le 19 janvier, cette recommandation en soulignant que Barbara Mecaj était le quatrième délégué syndical licencié par Teleperformance Albania.

Conditions de travail : Royaume-Uni, distribution

M&S s'appuie sur un rapport d'Oxfam pour améliorer les conditions de travail chez ses fournisseurs

À la demande du groupe Marks and Spencer (M&S), l'association Oxfam UK a conduit une étude qualitative sur des sites de production alimentaire au Royaume-Uni et des usines de chaussures en cuir en Inde fournissant M&S. Le travail de recherche s'est appuyé sur des entretiens avec 390 ouvrières et ouvriers pour examiner la situation des droits humains et des conditions de travail. [L'étude est publique](#). L'ONG a relevé de **nombreuses conditions préoccupantes** (grande pauvreté, séquelles affectant la santé sur le long terme, indemnités maladie insuffisantes, discrimination, représentation des travailleurs précaire ou menacée, y compris dans les usines britanniques...). L'une des principales conclusions du rapport révèle que **l'absence de canaux de signalement fiables et dignes de confiance invalide tout ou partie les résultats des audits**. Dans sa réponse au rapport d'Oxfam, M&S s'est engagé à étendre, avec le concours du cabinet nGaje, l'utilisation d'une application baptisée « *worker voice* » afin d'être **directement à l'écoute des travailleurs** de 500 sites alimentaires britanniques de sa chaîne d'approvisionnement d'ici 2022, ainsi qu'à créer un nouveau comité au sein de son conseil d'administration qui examinera ces informations. Mais Oxfam estime que ces mesures ne seront pas suffisantes et devront être complétées par la promotion d'un dialogue ouvert entre les travailleurs et la direction des producteurs. Cette préconisation rejoint les attentes formulées depuis de nombreuses années par les fédérations syndicales et les associations.

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE																								
NOM/PRENOM																								
ADRESSE																								
CODE POSTAL/VILLE																								

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris
